

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers : 15 – En exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2025

Présents : 8

Votants : 8 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à dix-huit heures trente minutes,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vigeant (Vienne), se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des Pradelles en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la Présidence de Monsieur Pierre GOURMELON, Maire.

Étaient présents : Mr GOURMELON Pierre, Mme LAURENDEAU Corinne, Mr GIRAUD Olivier, Mme PLISSON Yolande, Mr MICHAUD Philippe, Mr PAILLET Pascal, Mr LEBAS Michel, Mme LOMBARD Anne-Marie.

Absents excusé(e)s :

Mme HUGUENOT Cindy,

Mr VIOLETTE Jean-François ayant donné procuration à Mme Anne-Marie LOMBARD,

Mr BONNEAU Jean-Michel ayant donné procuration à Mr Olivier GIRAUD.

Absents :

Mme Anne-Marie LOMBARD a été élue secrétaire de séance

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

- Arrête le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025
Ce document est envoyé à l'ensemble des membres avec la convocation du Conseil.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Présentation et approbation Compte Financier Unique (CFU)
2. Motion « Alerte sur le développement important des projets ENR sur le territoire de Vienne et Gartempe »
3. Associations : Demandes d'aides
4. Arboretum : CAUE : Accès plan d'eau communal, Terrain de Mr Duport
5. Bien sans Maître : Lieu-dit La Bernardière

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures

Délibération N°2025/04-09/021 : Présentation et approbation du Compte Financier Unique CFU 2024

Monsieur le Maire explique aux élus que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte »

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 246 033,22
	Réalisé :	648 891,08
	Reste à réaliser :	151 632,63

Recettes :	Prévu :	1 246 033,22
	Réalisé :	946 592,56
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	3 186 188,70
	Réalisé :	864 104,18
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	3 186 188,70
	Réalisé :	3 422 401,18
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	297 701,48
Fonctionnement :	2 558 297,00
Résultat global :	2 855 998,48

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Il donne la présidence à **Mme Yolande PLISSON** pour le vote du Compte Financier Unique 2024.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré à la majorité (Vote à main levée 7 + 2 Pouvoirs Pour, __ Contre, __ Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la Commune
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pas de délibération pour la motion « Alerte sur le développement important des projets ENR sur le territoire de Vienne et Gartempe »

Délibération N02025/04-09/022 : Associations : Demandes d'aides

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes qui ont transmis une demande :

Nom	Proposition
Cycle Amical Civraisien	1 040.00€
MJC	
Fonctionnement	4 298.00€
Cinéma Chez Nous	96.00€
Drôles de Reg'Arts	273.75€
Foulées du Viaduc	100.00€
La Bouli'	1 000.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 8 + 2 pouvoirs Pour, __ Contre, __ Abstention) le Conseil Municipal :

- **Adopte** toutes les propositions
- **Indique** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Commune, Articles 65748
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délibération N°2025/04-09/023 : Arboretum : CAUE : Accès plan d'eau communal, Terrain de Mr Duport

Monsieur le Maire, propose la création d'un accès de la Mairie vers le plan d'eau communal avec un arboretum. Il demande l'autorisation de lancer le projet avec l'aide du CAUE de la Vienne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 8 + 2 pouvoirs Pour, __ Contre, __ Abstention) le Conseil Municipal :

- **Approuve** le projet de l'accès et de l'arboretum
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération N°2025/04-09/2024 : Bien sans Maître : Lieu-dit La Bernadière

Monsieur le Maire fait le point sur un bien sans maître sis Lieu-dit la Bernadière. Section cadastrale C 64 et C71.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lancer la procédure des Biens sans Maître

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Vote à main levée 8 + 2 pouvoirs Pour, __ Contre, __ Abstention) le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la procédure
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

- Comptes-rendus / réunions extérieures

Rappel des différentes réunions depuis le 12 mars 2025.

Le 1^{er} avril 2025 :

- Moment d'échange avec Monsieur Ricard le Sous-Préfet de Montmorillon puis remise de médailles du courage pour Justine Pineau, Oxana Hebding et Magali Gilgert

Information : Enquête publique « Parc éolien de Le Vigeant 2 »

Fin de la séance à 19h33.

Secrétaire de séance
Mme Anne- Maire LOMBARD

Le Maire,
Pierre GOURMELON